



Société Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2024

Sont présents :

- **Pour le Groupe "Province"**

Cheffert Jean-Marie
Rondiat Pierre
Tory Khalid

Représentants de Province de Namur

- **Pour le Groupe "Communes"**

Dieudonnée-Olivier Martine

Représentant de Andenne

Marcolini Nadia
Pierson Marc

Représentants de Assesse

Copine André
Gérard André
Poncelet Jeannine
Rolin Vinciane

Représentants de Bièvre

Chabotiaux André
Meunier Lucile

Représentants de Cerfontaine

Gaspard Jean-Marc

Représentant de Ciney

Closset Robert
Naomé Lionel

Représentants de Dinant

Jacquemin Thierry
Joiret Isabelle
Radart Florentin

Représentants de Eghezée

Lambert Louis
Targez Marc

Représentants de Fernelmont

Mabille Albert

Représentant de Floreffe

Nocent Thomas	Représentant de Florennes
Goda Alain	Représentant de Gembloux
Van Audenrode Martin	Représentant de Gesves
Warzée-Caverenne Valérie	Représentant de Hamois
Bultot Simon	Représentant de Hastière
Libert Marc Mallieu Pierre	Représentants de Havelange
Sacré Jean-Pierre Gobert Michel	Représentants de Jemeppe sur Sambre
Chapelle Thierry Radart Bernard	Représentants de La Bruyère
Boussiffet Claude Vander Weyden Luc	Représentants de Mettet
Damilot José Salembier-Cisternino Anne-Marie	Représentants de Namur
Hellin Didier	Représentant de Ohey
Cox Gérard	Représentant de Onhaye
Fiasse Gilles	Représentant de Philippeville
Defaux Julien	Représentant de Rochefort
Lecomte Valérie Vanderwaeren Thibault	Représentants de Somme-Leuze
Bultot Philippe Poulin Christine Docq Cindy Loisse Christine	Représentants de Walcourt
Pâquet Charles	Représentant de Yvoir

Assistent également à la réunion :

Monsieur Fabrice De Rycke, Commune de Hastière, Madame Laurence Daffe, Commune de Ciney, Monsieur Thierry Lavis, Commune de Rochefort, Madame Cécile Crevecœur, Ville de Namur, Monsieur Gauthier de Sauvage, Ville de Gembloux, Monsieur Guy Capriaux, Province de Namur, Madame Nathalie Dumont, Commune d'Anhée, Madame Anne Barzin, Ville de Namur, Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP, Madame Amélie Joly, Directrice du Secrétariat Général, Monsieur Tony Soriano, Directeur Finances et Comptabilité, Madame Isabelle Sadin, Directrice Ressources Humaines et Services Généraux, Madame Véronique Arnould, Directrice du Département Environnement, Madame Delphine Marot, Directrice du Département Développement Economique f.f., Monsieur Fabrizio Cipolat, Directeur du Département Développement Territorial, Madame Ingrid Bertrand, Cheffe du service communication, Monsieur Geoffroy Quenon, Chef de service au Département Informatique et Télécommunications, Monsieur Alexandre Colot, Chef de service au Département Développement Territorial, Monsieur Alain Stevens, Chef de service au Département Développement Territorial, Madame Stéphanie Bonmariage, Cheffe de service au Département Développement Economique.

Sont excusés :

Madame Marie-Thérèse Colaux, Commune de Gedinne, Monsieur Marc Targez, Commune de Fernelmont, Monsieur Frédéric De Visscher, Carmeuse, Monsieur Etienne Bertrand, Commune de Sombreffe, Madame Ginette Bodart, Commune de Sambreville, Monsieur Gilles Ramelot, Commune de Havelange, Monsieur Arnaud Maquille, Commune de Mettet, Monsieur Benjamin Berger, Ville de Gembloux, Madame Régine Rochette, Ville de Beauraing, Madame Jessica Carpentier, Commune de Somme-Leuze, Monsieur Christophe Gilon, Commune d'Ohey, Monsieur Etienne Drèze, Commune de Fosse-la-Ville, Madame Marie Bodson, Commune d'Assesse, Monsieur Alexandre Visée, Commune d'Yvoir, Madame Charlotte Bazelaire, Ville de Namur, Monsieur Jacques Bechet, Commune de Cerfontaine, Madame Stéphanie Heyden, Commune de Vielsalm, Monsieur René Robaye, Ville de Namur, Madame Charlotte Deborsu, Ville de Namur, Madame Laurence Gindt, Commune d'Ohey, Madame Valérie Lesscrenier, Commune de Marche-en-Famenne, Madame Anne-Lise Mallia, Ville de Gembloux, Madame Eloïse Bodet, Commune de Vresse-sur-Semois, Madame Catherine Casseau, Ville de Namur, Monsieur Marc Buytaert, Commune de Houffalize, Monsieur Francis Saulmont, Commune de Couvin, Madame Stéphanie Scailquin, Ville de Namur, Madame Marie-Anne Denis, Province du Luxembourg, Monsieur Christian Meunier, Commune de Somme-Leuze.

Conformément à l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à défaut de la présence effective à la réunion de l'Assemblée Générale d'au moins un délégué de la commune ou de la province associés, l'intercommunale, pour autant que l'associé ait été représenté lors de l'assemblée générale précédente, tient compte des délibérations adoptées par les conseils de ceux-ci pour l'expression des votes et pour le calcul du quorum de vote.

Les décisions des communes suivantes, non représentées lors de cette Assemblée Générale, ont été prises en compte pour l'expression des votes :

- Anhée ;
- Fosses-la-Ville ;
- Viroinval ;
- Vresse-sur-Semois.

Monsieur Arnaud Allard, déclare la séance ouverte à 17h45

A l'unanimité, l'Assemblée Générale désigne en qualité de scrutateurs, Madame Isabelle Joiret et Monsieur André Chabotiaux. Ceux-ci vérifient la régularité des convocations et des mandats ainsi que la liste des présences.

Sur leur rapport, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée, puisque :

- 6.706,00 parts sont représentées pour le groupe " Province " sur 6.706,00 parts souscrites ;
- 3.598,00 parts sont représentées pour le groupe " Communes " sur 4.520,00 parts souscrites.

Soit, au total, 10.304,00 parts représentées sur 11.226,00 parts souscrites.

1. Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024
--

L'Assemblée Générale approuve les procès-verbaux de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire, qui s'est tenue le 18 juin 2024, selon le rapport suivant :

- | | | | |
|-----------------------------|----------------------|-------------------|--------------------------|
| • Pour le Groupe "Communes" | OUI : 3.626,99 parts | NON : 31,82 parts | ABSTENTION : 70,99 parts |
| • Pour le Groupe "Province" | OUI : 6.706,00 parts | NON : 0,00 part | ABSTENTION : 0,00 part |

2. Approbation de l'évaluation annuelle du Plan stratégique pour l'année 2024

Conformément à l'article L1523-16 alinéa 7 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil d'administration arrête l'évaluation du Plan stratégique prévu à l'article L1523-13 §4 dudit Code.

En sa séance du 15 octobre 2024, le Conseil d'administration du BEP a approuvé l'évaluation annuelle du Plan stratégique pour l'année 2024.

Conformément à l'article L1523-13 §4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la deuxième Assemblée Générale doit avoir à son ordre du jour l'évaluation du Plan stratégique.

L'évaluation du Plan stratégique a été transmise aux associés ainsi qu'à l'ensemble des délégués.

Le point est présenté par Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP.

L'Assemblée Générale approuve l'évaluation 2024 du Plan stratégique selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 3.682,19 parts NON : 31,82 parts ABSTENTION : 70,99 parts
- Pour le Groupe "Province" OUI : 6.706,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part

3. Approbation du Budget 2025

En séance du 15 octobre dernier, le Conseil d'administration a approuvé le budget 2025. Celui-ci est présenté et commenté par Monsieur Tony Soriano, Directeur Finances et Comptabilité du BEP.

La synthèse des flux financiers s'établit comme suit :

	2024	2025
Dépenses	-21 652 541€	-26 563 949€
Frais de personnel	-15 192 450€	-17 126 194€
Frais de personnel	-15 192 450€	-17 126 194€
Service généraux	-3 669 264€	-4 143 400€
Accueil	-33 500€	-33 411€
Communication	-111 020€	-368 809€
Secrétariat général	-155 498€	-167 828€
Finance	-307 646€	-303 002€
Informatique & Télécommunications	-1 310 582€	-1 480 163€
Autres frais de fonctionnement	-374 620€	-273 679€
Ressources humaines	-110 000€	-125 521€
Prestations et missions des services supports	-25 000€	-38 709€
Entretien et maintenance des bureaux du BEP	-521 398€	-471 312€
Cotisation de responsabilisation	-720 000€	-880 965€
Palais des expositions	-390 521€	-756 848€
Département Environnement	-30 600€	-39 756€
Département Développement territorial	-2 088 345€	-4 237 348€
Département Economique	-281 360€	-260 403€
	2024	2025
Recettes	21 671 842€	26 591 551€
Frais de personnel	15 000€	48 790€
Frais de personnel	15 000€	48 790€
Service généraux	8 256 403€	9 411 385€
Communication	29 061€	32 000€
Secrétariat général	13 333€	13 333€
Finance	235 663€	454 528€
Informatique & Télécommunications	206 119€	464 254€
Autres frais de fonctionnement	536 868€	480 815€
Prestations et missions des services supports	105 000€	331 720€
Investissement	100 000€	
Entretien et maintenance des bureaux du BEP	18 249€	10 000€
Interventions provinciales	5 600 492€	5 600 492€
Interventions communales	1 203 618€	1 228 677€
Cotisation de responsabilisation	208 000€	795 565€
Palais des expositions	427 754€	803 500€
Département Environnement	5 097 555€	5 845 213€
Département Développement territorial	5 183 072€	7 612 230€
Département Economique	2 692 057€	2 870 433€
Boni budgétaire	19 301€	27 602€

Le résultat budgétaire de l'exercice 2025 est estimé à 27.602 € (Boni).

L'Assemblée Générale approuve le budget 2025 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 3.682,19 parts NON : 31,82 parts ABSTENTION : 70,99 parts
- Pour le Groupe "Province" OUI : 6.706,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part

4. Remplacement de Monsieur Eric Bogaerts en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration du BEP

L'Assemblée Générale du BEP du 17 décembre 2019 a désigné Monsieur Eric Boagerts comme administrateur du Conseil d'administration du BEP ;

En date du 19 juillet 2024, Monsieur Eric Bogaerts a déménagé de sa commune et dès lors, ne peut plus exercer son mandat politique au sein du Conseil d'administration du BEP.

Le Conseil d'administration du BEP en sa séance du 17 septembre 2024, a acté la démission de Monsieur Eric Bogaerts de son mandat d'administrateur ;

Considérant que Monsieur Eric Bogaerts ne peut plus siéger en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'administration du BEP et doit être remplacé ;

Il est proposé de désigner, pour cooptation, Madame Elodie Watrice pour pourvoir au mandat de Monsieur Eric Bogaerts.

L'Assemblée Générale selon le rapport suivant décide de désigner Madame Elodie Watrice en qualité d'administratrice représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration du BEP :

- Pour le Groupe "Communes" OUI : 3.626,99 parts NON : 31,82 parts ABSTENTION : 70,99 parts
- Pour le Groupe "Province" OUI : 6.706,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part

5. Désignation de Monsieur Arnaud Allard en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Communes » au sein du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale du BEP du 25 juin 2019 a désigné Monsieur Stéphane Lasseaux comme administrateur du Conseil d'administration du BEP ;

En suite des élections du 9 juin 2024, Monsieur Stéphane Lasseaux prêterait serment en date du 4 juillet, en qualité de Député fédéral. Pour rappel, ce mandat est incompatible au regard du Code de la démocratie locale et de la décentralisation avec le mandat de président d'une intercommunale ;

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 juillet 2024, a pris acte de la démission de Monsieur Stéphane Lasseaux de sa fonction d'administrateur du Conseil d'administration du BEP, avec effet au 19 juin 2024.

Il est proposé de désigner, pour cooptation, Monsieur Arnaud Allard, au poste d'administrateur

Il est proposé de désigner, pour cooptation, Monsieur Arnaud Allard, pour pourvoir au mandat de Monsieur Stéphane Lasseaux.

L'Assemblée Générale selon le rapport suivant décide de désigner Monsieur Arnaud Allard en qualité d'administrateur représentant le groupe "Communes" au sein du Conseil d'administration du BEP.

• Pour le Groupe "Communes"	OUI : 1 277,60 parts	NON : 0,00 part	ABSTENTION : 0,00 part
• Pour le Groupe "Province"	OUI : 5 364,80 parts	NON : 0,00 part	ABSTENTION : 0,00 part

La séance est levée à 18h10

Le Secrétaire,

Renaud Degueldre

Le Président,

Arnaud Allard